

**DÉLIBÉRATION****COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE  
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le douze juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

**PRÉSENTS** : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Mickaël VALLÉE (*arrivé à 19 heures 10*), Madame Valérie VÉRON (*arrivée à 19 heures 20*), Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT (*arrivé à 19 heures 20*), Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN (*arrivée à 19 heures 30*), Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Monsieur Jean-Charles OLIVE (*arrivé à 19 heures 20*), Madame Dominique RIOU et Monsieur Thierry VANDAELE

**EXCUSÉS** : Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD *ayant donné pouvoir à Monsieur David ÉVAIN*, Monsieur Nicolas LEDUC, Madame Laëtitia NYS *ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET*, Madame Marie-Danielle RICHARD, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL *ayant donné pouvoir à Monsieur Frank GUILLAUDEUX*

**ABSENTES** : Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame Catherine HAMON

Nombre de conseillers	
En exercice .....	33
Présents .....	24
Votants .....	27

<b>DCM n°123/2024 - 7.10.3</b>	<b>Locaux de la mairie de Saint-Sulpice-des-Landes - renouvellement du contrat de fourniture de gaz en citerne</b>
--------------------------------	--

Rapporteur : Madame GILLOT

Les locaux de la mairie déléguée de Saint-Sulpice-des-Landes ont pour mode de chauffage du propane gaz en citerne. La consommation annuelle est d'environ 1,300 tonne par an. Le prix payé actuellement s'élève à 2 700,00 euros TTC la tonne.

La société GAZARMOR (distributeur BUTAGAZ), actuellement titulaire du contrat d'approvisionnement du gaz, a proposé à la commune un renouvellement du contrat professionnel pour une durée de cinq ans.

Ce contrat propose :

- le maintien de la consignation en place, à savoir 1 372,04 euros (déjà réglée),
- l'entretien et la garantie à vie de la citerne et de ses accessoires,
- la livraison à la demande sans frais,
- un prix du gaz, garanti pour les deux premières années, fixé à 1 190,00 euros HT la tonne auquel il y a lieu d'ajouter la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE),
- un prix du gaz, pour les trois années suivantes, basé sur le « prix gaz barème V1GR, qui s'élève actuellement à 2 831,30 euros HT la tonne hors TICPE, avec une participation du fournisseur d'un montant de 1 475,00 euros HT par tonne livrée.

Dans le contrat proposé, une simulation de ces tarifs a été établie comme suit :

Années	Prix facturé à la commune
1 et 2	1 476,70 euros TTC la tonne, TICPE comprise
3, 4 et 5	1 576,70 euros TTC la tonne, TICPE comprise

Madame HAMON demande s'il a été réalisé une mise en concurrence pour la fourniture du gaz pour la chaudière installée dans les locaux de la mairie déléguée de Saint-Sulpice-des-Landes. Il est répondu que non et qu'il ne devait, à priori, pas y avoir de contrat signé jusqu'alors mais simplement une facturation après chaque livraison de gaz par le même fournisseur.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **VALIDE** la proposition transmise par la société GAZARMOR pour l'approvisionnement de gaz en citerne pour les locaux de la mairie de Saint-Sulpice-des-Landes ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 28 juin 2024

**Le Maire,  
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,  
Catherine HAMON**

Envoyé et reçu en Préfecture  
ID : 044-200078079-20240618-DCM\_123\_06\_2024-DE

